

**CELEBRATION DE LA JOURNEE INTERNATIONALE DE
LA LANGUE MATERNELLE, 21 FEVRIER 2016**

THEME :

**LE BI-MULTILINGUISME DANS LE
SYSTEME EDUCATIF EN AFRIQUE**

CONFÉRENCIER :

DR FADIALA KAMISSOKO

Chargé de Recherche

Chef Division langues nationales /DNENF-LN

PLAN DE PRÉSENTATION

INTRODUCTION

- I. L'ENSEIGNEMENT BI-MULTILINGUE – UN CHOIX POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION EN AFRIQUE***
- II. FONDEMENT SCIENTIFIQUE ET INSTITUTIONNEL DE L'ENSEIGNEMENT BI-MULTILINGUE***
- III. COOPERATION REGIONALE ET SOUS –REGIONALE EN MATIERE D'ENSEIGNEMENT BI -MULTILINGUE***
- IV. QUELQUES EXPERIENCES - PAYS***
- V. DEFIS DE L'ENSEIGNEMENT BI-LINGUE***

CONCLUSION

RECOMMANDATIONS

INTRODUCTION

L'Afrique, selon des historiens et sociologues est le berceau de l'humanité. Cela signifie nul doute que ce continent repose sur des valeurs sociales et culturelles sûres et indéniables. Depuis des siècles, une mosaïque de communautés ethniques et linguistiques ont de façon harmonieuse cohabité sur ce continent, toutes animées d'un esprit de paix, de tolérance, et de respect mutuel.

De la forêt au Sahara, ces communautés menaient diverses activités économiques et échangeaient leurs produits dans les grands marchés où les seuls moyens de communication étaient les langues africaines.

Dans ce contexte de brassage et de communion

un nombre important d'habitants s'approprièrent volontiers les langues appartenant à d'autres communautés, notamment pour les besoins de commerce. C'étaient de véritables espaces d'échanges entre groupes ethniques et linguistiques où tous se sentaient fiers et respectés des autres.

Dans les différentes sociétés, l'éducation, l'apprentissage des métiers, l'initiation aux organisations et sociétés traditionnelles /sécrites se faisaient dans les langues locales.

L'Afrique a connu des empires et royaumes et renommée internationale qui ont fait leur preuve d'une bonne organisation dans différents domaines administratif, politique, économique, militaire, et le principal moyen de communication était les langues locales.

I. L'ENSEIGNEMENT BI-MULTILINGUE – UN CHOIX POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION EN AFRIQUE

Pendant la période coloniale, dans plusieurs pays d'Afrique, les langues locales ont été foulées au pied au profit d'autres dites «langues civilisatrices».

Pour certains colonisateurs, la transformation des peuples africains n'est accomplie que lorsque la substitution de la langue et des institutions est réalisée. Ce travail d'assimilation qui a été effectué durant une bonne période de l'histoire, a négativement impacté l'évolution économique et culturelle de l'Afrique.

Après les indépendances, la plupart des chefs d'Etats ont trouvé anachronique de maintenir l'enseignement légué par la colonisation.

Etant donné que les Etats avaient presque les mêmes préoccupations et les mêmes problèmes en matière d'Education, au lieu d'évoluer en vase clos, les Dirigeants ont compris la nécessité de se regrouper afin de trouver des solutions communes.

Au nombre de ces rencontres figurent : la **Conférence des ministres de l'Education d'Addis-Abeba (1961), Abidjan (1963), Nairobi (1968), Hararé (1982), Dakar (1991), Ségou (1995).**

Le but de ces rencontres était d'analyser la situation d'ensemble, c'est-à-dire, les systèmes éducatifs, d'identifier les difficultés et de proposer des solutions concrètes pour faire face au problème de développement des Etats.

Déjà à la **Conférence d'Adis-Abbeba**, les Chefs d'Etats se sont déterminés à adapter les systèmes les systèmes éducatifs pour atteindre au bout d'une décennie la **scolarisation universelle** en se fondant sur la valorisation des langues et des cultures africaines, notamment les **langues africaines**.

Aux sommets de **Nairobi et de Hararé**, les ministres de l'Education ont réitéré leur engagement de **rénover les systèmes éducatifs, de le démocratiser** en vue de permettre à tous les citoyens d'exercer pleinement leur droit à l'éducation, cela à travers la scolarisation universelle avec possibilité d'introduction des langues nationales dans les systèmes éducatifs
(EDUCAFRICA, N°9/juin 1983).

II. FONDEMENT SCIENTIFIQUE ET INSTITUTIONNEL DE L'ENSEIGNEMENT BI-MULTILINGUE

Au plan institutionnel

✓ Référentiels internationaux

Si depuis 1948 la **Déclaration universelle de l'Homme** a fait de l'éducation un droit pour tout citoyen, selon l'UNESCO, il est également un droit pour tout citoyen de recevoir l'éducation et la formation dans sa langue maternelle.

Convention internationale des droits de l'Enfant.

✓ Référentiels nationaux : les constitutions, autres ...

Au plan scientifique

Les résultats des 30-35 dernières années de recherches ont prouvé que :

- que l'enfant doit faire les premiers apprentissages dans sa langue maternelle, ce qui facilite tous les apprentissages ultérieurs ;
- que l'éducation bilingue améliore d'une manière significative l'efficacité interne des structures éducatives par un taux de réussite élevé, par une réduction, voire une élimination des redoublements et exclusions ;
- que l'éducation bilingue réduit à terme, le coût de l'éducation de base par une réduction significative du temps de scolarisation.

Y. HAIDARA et S. SANGARE (200)), Grin (2005), Adama Ouane 2003, Heugh 2003, Brock-Utne(2002), Goody et Bennet 2001, Geva et Couet et Michel Wambach (1994), Ryan (1993), Reh (1981)

III. COOPERATION REGIONALE ET SOUS REGIONALE EN MATIERE D'ENSEIGNEMENT BI –MULTILINGUE

III.1 CONSEIL REGIONAL POUR L'EDUCATION ET L'ALPHABETISATION DES ADULTES (CREAA)

Créé en 1974, le CREAA est un regroupement intergouvernemental regroupant des pays africains confrontés aux mêmes problèmes dans le développement de leurs systèmes éducatifs.

Pays membres : le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger, la Haute Volta (actuel Burkina Faso) , le Gabon, Sénégal, le Tchad, le Togo, le Congo, le Rwanda et le Zaïre.

Objectifs:

- promouvoir les langues africaines dans les systèmes éducatifs des pays membres,
- développer l'éducation et de l'alphabétisation des adultes

III.2 CENTRE D'EDUCATION POUR L'INTEGRATION (CEI) : Projet d'Education de base non formelle

Création: 15 décembre 2000 par les ministres de l'Education de du Mali, du Burkina Faso, du Niger et du Sénégal.

Né de la volonté du Mali et du Burkina Faso en 1996 et relancé avec la création de la Fondation Karanta , **le CEI vise, d'une part, à promouvoir le développement communautaire** intégré au niveau de la sous-région par une offre éducative et de formation qualifiante au profit des populations vivant tout au long des frontalières en se fondant sur les **valeurs locales et le bilinguisme fonctionnel.**

(OIF, 2009.L'alphabétisation et l'éducation non formelle en Afrique. p.353).

D'autre part, il a pour ambition la pacification des zones frontalières à travers le renforcement des liens de **bon voisinage, d'amitié et de fraternité** entre des communautés vivant côte à côte et **partageant les mêmes langues et cultures** pour qu'en définitive s'instaure aux niveau de ces espaces géographiques une paix durable.

Pour le moment les CEI existants sont celui de **Bénéna au Mali et celui de Maduba** au Burkina Faso. Leur lancement officiel a eu lieu en 2008. Les langues utilisées sont la langue **bomu et le français**.

III.3 INITIATIVE ELAN-AFRIQUE

L'initiative ELAN –AFRIQUE est un projet émanant de la volonté commune de groupes de partenaires:

GROUPE 1:

- L'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF),
- L'Agence Universitaire de la Francophonie(AUF),
- L'Agence Française de Développement (AFD),
- Ministère des Affaires Etrangères et Européennes(MAEE)

GROUPE 2:

de 8 pays africains (Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Mali, Niger, République Démocratique du Congo et Sénégal)

BUT: mettre en œuvre réformes nécessaires à l'utilisation conjointe des langues africaines avec le français dans l'enseignement primaire en de trouver une solution à l'échec scolaire dû aux contraintes liées à l'acquisition de la langue étrangère, cela à travers

- ✓ la sensibilisation des décideurs politiques et de la société civile
- ✓ le renforcement des capacités du personnel éducatif en didactique convergente
- ✓ une écoute attentive aux besoins et demandes des populations
- ✓ un dialogue ouvert et régulier avec les partenaires de l'initiative
- ✓ un suivi régulier de la mise en œuvre du projet.

Le projet ELAN a été fondé sur la base des résultats d'études de LASCOLAF (*Langues de scolarisation dans l'Enseignement fondamental en*

Afrique sub-saharienne francophone), réalisées dans 6 pays africains de 2007 en 2010 et des acquis des études antérieures qui ont montré que

- ❖ l'accès des enfants à une éducation de qualité est freiné par les langues de scolarisation,
- ❖ la non-maîtrise du français, l'unique langue de scolarisation, entraîne souvent des problèmes de communication dans les salles de classe.

- l'enseignement bilingue articulant les langues africaines et le français est pertinent et efficace :
- sur le **plan pédagogique et linguistique**, il est établi que débiter l'apprentissage des compétences de base dans la langue maternelle favorise la maîtrise de la langue seconde.
 - sur le **plan cognitif**, les compétences académiques acquises dans la langue maternelle **facilitent l'acquisition** d'autres enseignements dans la langue seconde.

Principaux axes :

- ➡ Aménagement linguistique,
- ➡ Formation continue : mise en œuvre de la didactique bilingue ;
- ➡ Suivi pédagogique et supervision ;
- ➡ Communication.

ELAN -MALI

Lancement de l'Initiative ALAN-Afrique : Bamako, 23 et 24 janvier 2012.

10 écoles pilotes en langue bamanan (6 à Bamako et 4 à Ségou),

1^{re} année : bamanan

2^e année : Le français

Méthodologie : approche équilibrée

Mise à échelle : 2015 -2016 :

100 écoles :

- **70** en bamanan (40 à Ségou et 30 à Bamako),
- **15** en fulfulde à Mopti
- **15** à Gao en songhoï et tamasheq.

IV. QUELQUES EXPERIENCES - PAYS EN MATIERE D'ENSEIGNEMENT BI-MULTILINGUE

IV.1 EXPERIENCE DU BURKINA FASO

Le Burkina Faso a opté pour l'enseignement bilingue en 1994 en vue d'atteindre la performance à l'école formelle.

L'expérimentation de l'éducation bilingue a connu **3 phases** :

De **1994 à 1998** dans deux écoles, dans une langue nationale ;

De **1998 à 2000** dans huit (08) écoles, dans quatre (4) langues nationales ;

De **2000 à 2004** dans 110 écoles, huit (08) sont utilisées.

L'enseignement bilingue est pratiqué aussi dans ENF, notamment dans les Centres d'Education de Base non Formelle (CEBNF).

CEBNF: formation théorique et formation préprofessionnelle.

Langues utilisées : Les langues nationales en 1^{re} A.

Le français :

1^{re} année : oral

2^e année : écrit

A partir de la 3^e année, il est utilisé comme langue d'enseignement.
(République du Burkina Faso/MEBA de masse » (1995). Projet Ecoles Satellites et Centres d'Education de Base non Formelle ; document de Projet. p.20).

AFI-D (Alphabétisation-formation intensive) : Programme bilingue

Public cible : Enfants et adolescents analphabètes de **9 à 16 ans.**

Langues d'enseignement : **langue nationale et français.**

IV.2 EXPERIENCE DU NIGER

L'enseignement bilingue à travers le français et la langue nationale est une option du gouvernement nigérien en vue **d'atteindre la scolarisation universelle et les objectifs de développement.**

Système d'éducation formelle :

1973, ouverture de la 1^{re} classe à Zinder

.1979 : 42 écoles couvertes réparties entre cinq (05) langues nationales : haoussa (22), le zarma (6), le tamajak (5), le kanuri (4) et le fulfulde (5).

Education non formelle :

Centres de Formation en Développement communautaire (CFDC).

La passerelle dans le système d'éducation formelle reste une possibilité pour les finalistes pour résorber le taux élevé de déperditions scolaires
(Cf. document de projet).

IV.3 EXPERIENCE DU GHANA

Environ une soixantaine de langues sont parlées au Ghana.

Sur ces **60 langues**, seulement **11** sont utilisées dans le système éducatif.

Les langues maternelles sont utilisées du préscolaire jusqu'à la **3e année**. L'anglais, la langue officielle, commence à partir de la **4e année**.

Au niveau du secondaire et du supérieur, les élèves choisissent parmi les **11 langues nationales**

IV.4 EXPERIENCE DU CAMEROUN

Pays le plus multilingue d'Afrique.

Il compte environ 250 langues dont douze (12) sont utilisées dans le système d'enseignement formel.

Projet camerounais d'alphabétisation et de développement (CLED, 1995)

Un programme d'alphabétisation selon le modèle CLED se caractérise comme suit :

- **il est bilingue**, c'est-à-dire, une langue maternelle plus le français ou l'anglais ;
- l'apprentissage de la première langue officielle est précédé de l'alphabétisation en **langue maternelle** ;
- le **trilinguisme** est considéré comme idéal.

IV.5 EXPERIENCE DU MALI

Le pays compte 13 langues ayant le statut de langues nationales (cf. loi n°96-049 du 23 août 1996). Ces langues sont : le bambara (bamanankan), le bobo (bomu), le bozo (tiyaxo), le dogon (dogoɔɔ), le peul (fulfulde), le khassonké (xaasongaxanŋo), le minyanka (mamara), le malinké (maningaxan), le sarakolé (soninke), le songhoy (sonoy), le sénoufo (syenara), le tamasheq (tamasat), le maure (hasanya).

Selon la loi ces langues jouissent des mêmes droits dans le respect des diversités culturelles et de l'unité nationale.

Quant à la **Loi n°99-046 du 26 décembre 1999 modifiée, portant loi d'Orientation sur l'Education**, en son titre I, chapitre 2, article 10, elle précise que **l'Enseignement est dispensé en français et dans les langues nationales.**

Les trois phases de l'enseignement bilingue au Mali :

- 1) **De 1979 à 1986** : Première génération. Elle a concerné les langues bambara, peul, songhoy et tamasheq et a couvert 108 écoles.
- 2) **De 1987 à 2005** : Deuxième génération, elle a connu deux étapes :

1987 - 1993 : Expérimentation dans quatre langues (bamabara, fulfulde, songhoy et tamasheq).

1994 - 2005 : Généralisation de la PC dans 2050 écoles publiques et communautaires dans onze (11) langues nationales .
- 3) **De 2005 à nos jours** : Troisième génération correspond au curriculum basé sur les compétences.

V. LES DEFIS DE L'ENSEIGNEMENT BI- MULTILINGUE

- ❑ Une des principales contraintes de l'enseignement bilingue réside dans la **mobilité du personnel enseignant.**

Souvent pour raison de service, des enseignants sont affectés sans discernement dans des localités où la langue d'enseignement n'est pas la sienne. Les enfants qui les accompagnent, naturellement subissent le même sort en se retrouvant dans des classes où la langue utilisée est différente de leur langue maternelle.

- ❑ **Disponibilité de matériels didactiques adéquats.**
- ❑ **Disponibilité de personnel enseignant bien formé, impliqué dans le processus de conception et d'élaboration de curricula et de matériels didactiques.**
- ❑ Les Africains devraient suivre **le rythme de la mondialisation et de l'intégration** en mutualisant leurs expériences en matière d'éducation bilingue pour favoriser la mobilité des populations à travers le continent,

CONCLUSION

Malgré le scepticisme constant de cadres politiques et administratifs à prendre des décisions courageuses pour la promotion de l'enseignement bilingue en Afrique, l'espoir demeure avec la disponibilité et l'engagement de leaders convaincus, d'organismes nationaux et internationaux engagés pour la cause de l'éducation bilingue qui est incontestablement un facteur **d'épanouissement** socio-culturel, politique et économique des citoyens, de **préservation de l'unité et de la diversité culturelle**, de **renforcement de la cohésion sociale et d'instauration d'une paix durable.**

L'enseignement multilingue, parce qu'il donne la chance à tous les citoyens d'exprimer aisément et librement leurs idées et leurs connaissances, de s'éduquer et de se former dans sa langue maternelle, **garantit la démocratie, prépare les esprits à la tolérance et à l'acceptation de l'autre, crée un cadre de cohabitation pacifique** des hommes de différentes souches culturelles.

RECOMMANDATIONS



A l'endroit de l'UNESCO

Mener un plaidoyer auprès des bailleurs de fonds sur l'ultime nécessité d'accompagner Etats africains dans la mise en œuvre de leur politique d'Education bilingue



A la société civile

Jouer pleinement son rôle d'information, de formation, de sensibilisation et de mobilisation des acteurs en faveur de la promotion des langues nationales en général, et de l'enseignement bilingue en particulier.

A l'endroit des Etats

- ✓ **Préserver la diversité linguistique et culturelle non pas seulement par des textes législatifs et réglementaires mais surtout par des actes concrets, condition favorable à la promotion de l'enseignement bilingue ;**
- ✓ **Assurer instrumentation approfondie de toutes les langues attestées nationales pour permettre aux communautés concernées d'en jouir librement pour s'éduquer et se former.**
- ✓ **Mutualiser les expériences en matière d' Education, en mettant un accent particulier sur l'enseignement bilingue et la valorisation des compétences à acquérir, des attitudes et des comportements positifs, toutes choses indispensables à une cohabitation pacifique gage d'un**
- ✓ **véritable développement endogène.**

DOCUMENTS CONSULTÉS

- Y.HAIDARA et S. SANGARE (UNESCO, 2007). *Stratégies de formation des enseignants en enseignement bilingue additif pour les pays du Sahel*, pp. 8-9)
- CALVET Jean (1992). *Les langues des marchés en Afrique*.
- IOF. (Août 2009). *L’alphabétisation et l’éducation non formelle. Exemples de bonnes pratiques en Francophonie*. 416p.
- UNESCO (2007). *Stratégies de formation des enseignants en enseignement bilingue additif pour les pays du sahel*.50p.
- UNESCO (2006). *Rapport mondial de suivi sur l’EPT. L’alphabétisation, un enjeu vital*.464p.
- UNESCO (1994). *Annuaire international de l’éducation*. Volume XLIV. Développement culture et éducation. 258p.
- <http://unesdoc.unesco.org/images/0021/002113/211358f.pdf>
- NEVILLE Alexander «*Alphabétisation et diversité linguistique dans une perspective globale : échange interculturel pour les langues vivantes* ». Edition du conseil de l’Europe.
- BLECKE Thomas (2011)- *Dynamique des langues et politique linguistique*. Communication, 8 septembre 2011, CICB, Bamako

- UNESCO /BREDA (1983). Revue EDUCAFRICA, N°9/juin 1983.
- UNESCO (1980). Les Réformes de l'éducation : expériences et perspectives. 233p
- www.au.senegal.com/IMG/pdf/doc.109pdf.33f96.pdf
- Bureau international d'éducation (1977). Réformes et innovations éducatives en Afrique. Etudes préparées pour la conférence des ministres de l'Education des Etats membres d'Afrique. UNESCO AParis, 77p.
- TRAORE Samba (s.d.), MONOGRAPHIES INNODATA N°6. La pédagogie convergente : son expérimentation au Mali et son impact sur le système éducatif. Commanditée par le Bureau international d'éducation. 48p.

MERCI DE VOTRE AIMABLE

ATTENTION !

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Specialized Technical and representational Agencies

ACALAN Collection

2016

**THEME : Le bi-multilinguisme dans le
système éducatif en Afrique.
Célébration de la journée
internationale de la langue maternelle,
21 février 2016**

Division langues Nationales /DNENF-LN

Division langues Nationales /DNENF-LN

<http://archives.au.int/handle/123456789/1523>

Downloaded from African Union Common Repository